

DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320_04

BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C-2023-02-02/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 22 février 2023 ;

Vu la délibération n° C-2023-03-22/04 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 22 mars 2023 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2023 ;

Considérant que l'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat ; il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière, c'est pourquoi les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy, soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Considérant que le compte administratif est composé des éléments suivants :

ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

Section d'exploitation – Dépenses	124 629,64 €
Total des dépenses réelles :	34 033,64 €
Total des opérations d'ordre :	90 596,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	27 801,91 €
Chapitre 66 – Charges financières	6 231,73 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €
Section d'exploitation – Recettes	137 483,00€
Total des opérations réelles :	120 000,00 €
Total des opérations d'ordre	17 483,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	120 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

La section d'exploitation présente un solde positif d'exécution de 12 853,36 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2022 de 37 815,92 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à +50 669,28 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses 70 867,45 €
 Total des dépenses réelles 53 384,45 €
 Total des opérations d'ordre 17 483,00 €
Restes à réaliser 74 899,97 €

Chapitre 16 – Emprunts 52 664,45 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 720,00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections 17 483,00 €

Section d'Investissement – Recettes 90 596,00 €

Total des opérations d'ordre 90 596,00 €

Restes à réaliser 0,00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections 90 596,00 €

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de 19 728,55 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2022 de +20 448,55 €
Le solde d'exécution cumulé 2023 s'élève donc à 40 177,10 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 74 899,97 € en dépenses,

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2023 et du Compte de gestion 2023 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068 soit **34 722,87 €**, correspondant au solde positif d'exécution cumulé de la section d'investissement (+40 177,10 €) diminué du solde négatif des restes à réaliser de -74 899,97 € ;

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne SUBAIÏ, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAIÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C_20240320_04-BF



Le Comité syndical :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « installations photovoltaïques » ;

AFFECTÉ une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068 de 34 722,87 €.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 46 (134 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 voix)

(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.